



**HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE**

**EN POLYNESIE FRANCAISE**

**Direction de l'Ingénierie Publique**  
Bureau des Constructions Publiques

## **MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX**

**Régi par le Code de la Commande Publique  
applicable aux marchés publics de l'Etat**

## **Règlement de la consultation**

## Table des matières

1.	Objet de la consultation.....	2
2.	Conditions de la consultation.....	2
2.1.	Type de Procédure.....	2
2.2.	Maîtrise d'ouvrage.....	2
2.3.	Maîtrise d'œuvre et coordination.....	2
2.4.	Délai d'exécution des prestations.....	3
2.5.	Délai de validité des offres.....	3
2.6.	Présentation des offres.....	3
2.7.	Variantes et prestations supplémentaires éventuelles (P.S.E.).....	3
2.7.1.	Variantes :.....	3
2.7.2.	Prestations supplémentaires éventuelles (P.S.E. ou « options ») :.....	3
2.8.	Décomposition en tranche et lots.....	3
2.9.	Retrait des dossiers.....	3
2.10.	Visite sur site.....	4
3.	Présentation des offres.....	4
3.1.	Les pièces de la candidature.....	4
4.	Sélection des candidatures et jugement des offres.....	4
4.1.	Sélection des candidatures.....	4
4.2.	Jugement des offres.....	5
4.2.1.	N1 : Le prix des prestations (60 points).....	5
4.2.2.	N : Note globale pour le classement.....	5
5.	Condition d'envoi et de remise des offres.....	6
6.	Modification du dossier de consultation.....	6
7.	Renseignements complémentaires.....	6

## 1. Objet de la consultation.

La présente consultation a pour objet les marchés de travaux d'extension et réhabilitation du tribunal de Raiatea, sis à Uturoa.

Les travaux seront réalisés en deux Tranches qui consistent à :

- Tranche ferme :  
Extension pour la réalisation d'un bâtiment d'archives.
- Tranche optionnelle  
Réhabilitation du bâtiment existants.

L'attention des candidats est attirée sur :

- l'obligation de réaliser les **travaux en site occupé**
- et **la visite sur site possible et recommandée** aux candidats préalablement à la remise de leur offre.

## 2. Conditions de la consultation.

### 2.1. Type de Procédure.

La consultation est lancée en procédure adaptée pour un marché de travaux, procédure soumise aux dispositions des articles R-2123-1, R-2123-4, R-2123-6 du *Code de la Commande Publique* (Décret n°2021-357 du 30 mars 2021), ainsi qu'aux dispositions applicables aux marchés passés au nom de l'Etat en Polynésie Française, conformément aux articles L1461-1, L3361-1 et L3361-2 du *Code de la Commande Publique* (Ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018)

### 2.2. Maîtrise d'ouvrage

La maîtrise d'ouvrage est assurée par le Haut-Commissariat de la République en Polynésie Française représenté par la Direction de l'Ingénierie Publique (Bureau des constructions publiques).

Le maître d'ouvrage est joignable par téléphone au 40 46 84 60 ou fax au 40 46 84 59 ou par courrier électronique à l'adresse : [dip@polynesie-francaise.gouv.fr](mailto:dip@polynesie-francaise.gouv.fr)

### 2.3. Maîtrise d'œuvre et coordination.

Maitre d'œuvre :

ANASTAS Khalil Architecte DPLG  
40 43 45 46  
[khalilanastas@gmail.com](mailto:khalilanastas@gmail.com)

Assisté par les bureaux d'études:

Polynésie ingénierie - Structure  
40 43 26 09  
[polyng@mail.pf](mailto:polyng@mail.pf)

Neonergie - Electricité  
40 43 74 79  
[neonergie@mail.pf](mailto:neonergie@mail.pf)

SPIBAT - Fluides  
87 77 24 08  
[contact.spibat@gmail.com](mailto:contact.spibat@gmail.com)

Bureau de contrôle technique :

Bureau Veritas  
87 79 53 45  
[xavier.simoneau@bureauveritas.com](mailto:xavier.simoneau@bureauveritas.com)

## 2.4. Délai d'exécution des prestations.

Le délai particulier d'exécution est fixé à l'acte d'engagement

## 2.5. Délai de validité des offres.

Le délai de validité des offres est fixé à cent-vingt jours (120) à compter de la date limite de remise des offres.

## 2.6. Présentation des offres.

Les candidats doivent répondre en entreprise générale ou en groupement d'entreprises conjointes dont le mandataire sera solidaire.

## 2.7. Variantes et prestations supplémentaires éventuelles (P.S.E.).

### 2.7.1. Variantes :

Les variantes ne sont pas autorisées.

### 2.7.2. Prestations supplémentaires éventuelles (P.S.E. ou « options ») :

Sans objet.

## 2.8. Décomposition en tranche et lots.

Le présent marché est décomposé en 12 lots de travaux et en deux tranches, ferme et optionnelle correspondant respectivement aux travaux d'extension et aux travaux de réhabilitation.

<b>TRANCHE FERME : EXTENSION</b>	<b>TRANCHE OPTIONNELLE : REHABILITATION</b>
LOT 1. Gros-Œuvre et VRD	LOT 1. Gros-Œuvre et VRD
LOT 2. Charpente, couverture, bardage	LOT 2. Charpente, couverture, bardage
LOT 3. Menuiseries en aluminium, volet roulant	LOT 3. Menuiseries en aluminium, volet roulant
LOT 4. Faux-plafonds, cloisons	LOT 4. Faux-plafonds, cloisons
LOT 5. Menuiseries en bois	LOT 5. Menuiseries en bois
LOT 6. Revêtements sols et murs	LOT 6. Revêtements sols et murs
LOT 7. Peinture	LOT 7. Peinture
LOT 8. Plomberie, Sanitaires	LOT 8. Plomberie, Sanitaires
LOT 9. Electricité, Courant Forts, Courants Faibles	LOT 9. Electricité, Courant Forts, Courants Faibles
LOT 10. CVC	LOT 10. CVC
LOT 11. Serrurerie	LOT 11. Serrurerie
LOT 12. Etanchéité	

## 2.9. Retrait des dossiers.

Tout candidat à cette consultation peut obtenir le dossier de consultation gratuitement en allant sur la plateforme des achats de l'état en ligne PLACE

Références du projet : **TRIBUNAL DE RAIATEA**

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.AccueilEntreprise>

## 2.10. Visite sur site.

Les candidats sont invités à prendre connaissance du site au moyen d'une visite du site. Ils sont de ce fait, réputés connaître parfaitement les conditions et contraintes particulières.

Les candidats pourront prendre rendez-vous auprès de :

**M. TIXIER Éric**  
(Atelier d'Architecture ANASTAS K.)  
BP 52 783 - Pirae  
Tel : 40 43 45 46  
khalilanastas@gmail.com

## 3. Présentation des offres.

Les candidats présenteront, un dossier complet comprenant les pièces listées ci-après:

### 3.1. Les pièces de la candidature.

- La (les) lettre(s) de candidature (DC1 et/ou DC2) complétée(s)
- Le cadre de présentation de la candidature faisant apparaître :
  - Son organigramme
  - Ses effectifs
  - Son chiffre d'affaires global au cours des trois(3) derniers exercices disponibles et le cas échéant, le pourcentage de chiffre d'affaires réalisé concernant les prestations objet du marché
  - La liste des références vérifiables (entreprises, clients publics) sur des prestations similaires exécutées au cours des cinq (5) dernières années
- Les attestations fiscales, établies par La Direction des Impôts et des Contributions Publiques (DICP) ;
- L'attestation sociale établie par la Caisse de Prévoyance Sociale (CPS) justifiant, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, que le candidat est à jour de ses obligations de déclaration et pour les régimes contributifs, de paiement des cotisations, majorations et pénalités et autres contributions exigibles.
- Tout document (notamment l'extrait K-bis ou délégation de pouvoir) permettant d'apprécier que la personne qui signe les documents du marché public est bien habilitée à engager l'entreprise

## 4. Sélection des candidatures et jugement des offres.

La sélection des candidatures sera effectuée dans le respect des principes fondamentaux du Code des Marchés Publics.

Les candidatures n'ayant pas les qualités ou les capacités exigées seront éliminées, et leurs offres écartées.

### 4.1. Sélection des candidatures

Les candidatures sont jugées selon la capacité technique, financière et professionnelle de la société, sur la base des éléments fournis conformément à l'article 3 du présent règlement de la consultation

Le représentant du pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'éliminer des candidatures en dehors de l'objet du marché ou présentant des garanties insuffisantes.

#### 4.2. Jugement des offres.

L'acheteur public vérifie que les offres, qui n'ont pas été éliminées au motif qu'elles sont arrivées hors délai, sont régulières, acceptables et appropriées au sens de l'article R.2152-1, al.1 du code de la commande publique

En vertu de l'article R.2152-2 du code de la commande publique, les offres irrégulières lors de l'ouverture des plis pourront être régularisées dans un délai approprié qui sera indiqué, le cas échéant, dans le courriel invitant à la régularisation.

A noter que la régularisation des offres irrégulières ne concerne que les erreurs matérielles du candidat et ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles de l'offre (ex : un dossier ne contenant pas l'une des pièces exigées à l'article 3 du présent document ne pourra être régularisé et sera rejeté d'office).

Chaque offre est notée sur 100, les critères d'attribution des offres sont pondérés de la manière suivante:

##### 4.2.1. N1 : Le prix des prestations (60 points)

$$N1 = 60 \times \frac{\text{Montant de l'offre la moins disante}}{\text{Montant de l'offre analysée}}$$

La note N1 est tronquée au dixième par défaut : (29.79 = 29.7).

N2 : Valeur technique de l'offre (40 points)

<b>La description des moyens humains et matériels dédiés</b>	<b>10 points</b>
<b>La description de la méthodologie d'intervention proposée</b>	<b>10 points</b>
<b>Les fiches produits et fiches techniques</b>	<b>10 points</b>
<b>Politique de développement durable</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Volet social,</li><li>• Volet environnemental</li></ul>	<b>5 points</b>
<b>Note sur les mesures d'hygiène et de sécurité</b>	<b>5 points</b>

##### 4.2.2. N : Note globale pour le classement

La commission examinera l'offre de base des candidats pour établir un classement. Les critères seront pris en compte pour cet examen.

Les offres seront classées par ordre décroissant, suivant la note globale N :

$$N = N1 + N2$$

Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seraient constatées dans la décomposition du prix global forfaitaire, le montant de ce prix ne sera pas rectifié pour le jugement de l'offre. Si l'opérateur économique concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier les montants de son offre pour les mettre en harmonie avec la décomposition du prix global forfaitaire, dans le cadre d'une mise au point.

Le Pouvoir Adjudicateur se réserve la possibilité de :

- Solliciter des justifications ou informations auprès de soumissionnaires, lors de l'analyse des offres ou en cas d'offres anormalement basses, en application de l'article L. 2152-6 et de l'article R. 2152-3 du Code de la Commande Publique ;
- Rejeter des offres par décision motivée après avoir demandé par écrit les précisions qu'elle juge utiles et vérifié les justifications fournies ;
- Négocier avec les candidats ayant présenté les deux meilleures offres au regard des critères de jugement, avant choix et notification du marché.

Les offres régulières seront analysées une à une puis comparativement, suivant les critères de jugement précisés ci-dessus.

L'offre la mieux classée sera retenue à titre provisoire en attendant que le candidat produise les certificats et attestations prévus à l'article R.2143-6 et suivants du code de la commande publique.

Un courriel sera transmis au candidat retenu pour l'informer des pièces à fournir et du délai imparti. Ce délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

## 5. Condition d'envoi et de remise des offres.

Les offres et les candidatures seront remises en dématérialisée sur la plateforme d'achat de l'état PLACE.

La date de limite de dépôt des offres et des candidatures est le **1 octobre 2021** à 11h00.

## 6. Modification du dossier de consultation.

Le maître d'ouvrage se réserve le droit d'apporter des modifications au dossier de consultation ne remettant pas en cause l'essentiel du programme, au plus tard 10 jours (dix) avant la date limite fixée pour la réception des offres.

Si le maître d'ouvrage apporte des modifications substantielles, un nouveau délai peut alors être ouvert à compter de la date d'envoi du rectificatif aux candidats. Ils auront alors à répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation. Si, pour d'autres raisons, la date de réception est reportée pendant la phase de consultation, les dispositions qui précèdent s'appliquent en fonction de cette nouvelle date.

## 7. Renseignements complémentaires.

Les renseignements peuvent être obtenus auprès du maître d'œuvre M. ANASTAS Khalil :

**Atelier d'Architecture ANASTAS K.**

BP 52 783 – 98 716 - Pirae

40 43 45 46

khalilanastas@gmail.com

